



## Le nouveau syndic réclame des charges déjà payées à l ancien syndic.

Par **Pafette**, le **11/10/2019** à **08:52**

Bonjour'

en 2016 les charges ont été payées, le syndic n a pas réglé les fournisseurs . En 2019 le nouveau syndic réclame de nouveau les charges payées afin d honorer les facture des fournisseurs de 2016. À ce jour les co propriétaires sont obligés de régler les charges de 2016. Est ce que je suis obligé de ré payer ces charges ? Pourquoi le nouveau syndic n entame pas des poursuites judiciaires contre l ancien syndic. En vous remerciant.

cordialement